Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Cellule d'appui au pilotage** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/CAP/2021-826** **10/11/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Bilan du dialogue de gestion 2021 du programme 143 "Enseignement technique agricole"

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DGER

Résumé : La présente note diffuse le bilan des entretiens de dialogue de gestion 2021 du programme 143 "Enseignement technique agricole" piloté par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche.

Textes de référence : Instruction technique DGER/CAP/2021-401 du 26/05/2021 - Organisation du dialogue de gestion 2021 du programme 143 « Enseignement technique agricole »

A la suite des entretiens de dialogue de gestion qui se sont déroulés du 15 juin au 20 juillet 2021, nous souhaitons porter à la connaissance de l'ensemble de la communauté de travail de l'enseignement technique agricole une synthèse des principaux éléments qui ont marqué ces échanges. Vous trouverez ainsi en annexe de la présente note le bilan du dialogue de gestion 2021 du programme 143 « Enseignement technique agricole » porté par la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

Je suis très attachée à ces rencontres qui nous permettent d'échanger, au-delà des seuls moyens, sur la mise en œuvre des missions de l'enseignement technique et la vie de nos structures. Nous continuerons à optimiser ce dispositif, en veillant à prendre en compte les remontées d'information de ses différents contributeurs et en en faisant un outil de pilotage et de dialogue tout au long de l'année.

La directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Valérie BADUEL

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'enseignement
et de la recherche

La Cellule d'appui au pilotage

Bilan du dialogue de gestion 2021

Programme 143 "Enseignement technique agricole"



Le mot de la directrice générale

"A l'issue de ce dialogue de gestion, je tiens à remercier les autorités académiques régionales pour leur mobilisation qui nous a permis d'échanger de façon transparente, précise et constructive. Grâce au travail de préparation en amont, nous avons pu nous concentrer en séance sur la stratégie et les points et questions saillants pour l'enseignement agricole dans chaque région.

Le dialogue de gestion nous a notamment permis de confirmer le constat partagé entre les autorités académiques et la DGER que les équipes des établissements publics et privés ont réussi à respecter les objectifs de continuité pédagogique, à veiller au fonctionnement des différents centres constitutifs et au bon déroulé des examens malgré le contexte sanitaire. Cela s'est toutefois fait au prix de la fatigue des équipes, dont j'ai pleinement conscience.

L'amélioration du schéma d'emploi pour 2022, passé de -110 à -16 ETPT dans le projet de loi de finances, va nous permettre de poursuivre le travail pluriannuel d'optimisation des cartes de formation, sur lequel nous avons régulièrement échangé en entretien de dialogue de gestion, mais avec une marge de manœuvre supplémentaire dans la perspective de la rentrée scolaire 2022."

L'enseignement technique agricole en quelques chiffres (PLF2022)

15 229 agents
-16 ETPt / 2021

1,53 Mds €
+3% / 2021

806 établissements scolaires

217 lycées agricoles publics,
368 maisons familiales rurales,
210 lycées agricoles privés et
11 centres médico-éducatifs

1 L'augmentation du nombre d'élèves et d'apprentis



+0,8%
Elèves et étudiants

Les remontées des établissements au 1er octobre 2021 font état d'une hausse des effectifs de 0,8% pour la rentrée scolaire 2021-2022, liée notamment aux efforts de communication déployés aux niveaux national, régional et local. Au moment du dialogue de gestion, plusieurs régions avaient fait état de perspectives de stabilisation ou de hausse d'effectifs anticipées pour la rentrée, qui se voient ainsi confirmées avec cependant des variations importantes à la hausse ou à la baisse entre les régions.

Autre signe de cette vitalité, le nombre d'apprentis dans l'enseignement technique est passé de 35 000 à 42 600 pour l'année 2020-2021, soit une forte augmentation de 22 %.

Les échanges en dialogue de gestion ont permis de partager entre autorités académiques et DGER le constat sur les limites du système actuel de suivi du nombre d'apprentis qui ne permet une valorisation des données de l'année scolaire N/N+1 qu'en juin N+1. La DGER a donc décidé d'organiser une remontée obligatoire de ces données pour le 15 novembre de l'année N et le 14 janvier de l'année N+1, dont les résultats seront partagés et diffusés.

2 La mobilisation autour de la gestion de la dotation globale horaire

Le dialogue de gestion a permis de constater la très bonne mobilisation des équipes des SRFD/SFD autour des règles de bonne gestion de la dotation globale horaire (DGH). Les choix sur les ouvertures/fermetures de classes sont effectués au niveau régional, dans l'objectif transversal d'optimiser les cartes de formation par rapport aux enjeux, à la lumière à la fois d'une vision stratégique régionale et d'une analyse établissement par établissement. L'organisation de ces échanges dans le cadre d'une réflexion pluriannuelle, avec une cible à l'horizon 2022 connue de chaque autorité académique depuis 2019, permet d'adapter progressivement notre dispositif.

La gestion de la DGH étant stratégique pour la gestion du programme 143, de l'EPL jusqu'au niveau national, des indicateurs spécifiques seront intégrés prochainement dans la maquette des indicateurs de performance du BOP 143.

3 Le lancement de travaux sur l'évaluation de la plus-value de l'EA

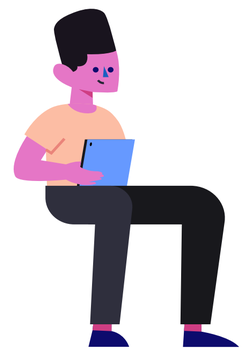


L'enseignement agricole s'est engagé dans une démarche d'évaluation de ses établissements en lien avec le Conseil d'évaluation de l'école (CEE) conformément à la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 "pour une école de la confiance". Cette évaluation, qui implique l'adaptation de l'outil APAE de l'Éducation nationale aux spécificités de l'enseignement agricole, permettra d'objectiver la plus-value de notre dispositif et sa capacité à faire réussir les élèves à travers son action pédagogique et éducative particulière.

Par ailleurs, un outil d'auto-évaluation sera prochainement mis à disposition des établissements, avec l'appui de l'Inspection de l'enseignement agricole, dans une optique d'amélioration grâce à l'apport de pairs.

4 Les évolutions dans l'organisation des examens

La session des examens 2021 s'est globalement bien déroulée grâce à la mobilisation remarquable de tous. Cette session a fait l'objet d'ajustements conséquents, qui ont été mis en œuvre par les MIREX pour s'adapter au contexte sanitaire.



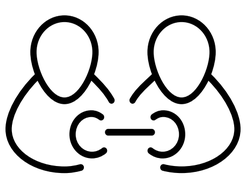
Les résultats à la session d'examens 2021, à l'issue d'une nouvelle année particulière liée à la covid-19, sont très bons, avec, par exemple, un taux de réussite pour le CAPA qui s'élève à 96%. Les résultats enregistrés aux différents diplômes sont un peu supérieurs à ceux obtenus par l'Éducation nationale.

Les MIREX ayant été installées en septembre 2020, il s'agissait de leur première année de fonctionnement et de la première session d'examen sous cette nouvelle organisation. Comme évoqué au cours du dialogue, un retour d'expérience au sein des MIREX puis associant la DGER, l'Inspection et les DRAAF/DAAF, a été organisé et a permis de dégager quelques pistes d'amélioration pour la session 2022 avec, en particulier, la sécurisation des envois des convocations d'examen et des copies d'examen à corriger ainsi que des ajustements pour l'organisation des BTSA.

5 L'augmentation des besoins en accompagnants des élèves en situation de handicap

La plupart des régions ont fait état de besoins accrus sur la ligne budgétaire liées aux actions "handicap". Le taux d'exécution de cette dernière s'est déjà élevé, au niveau national, à 111% de la prévision initiale en 2020 (LFI) après 103% en 2019. Une exécution de 127% est anticipée pour l'année 2021. A ce stade, le PLF 2022 prévoit une augmentation des crédits de 12 % par rapport à la LFI 2021, soit +2,02 M€.

6 Les relations avec les rectorats de l'Education nationale



Les entretiens ont permis d'échanger sur les excellentes initiatives prises localement dans l'animation des relations avec les rectorats, sur lesquelles la feuille de route entre les deux ministres a eu un effet d'entraînement supplémentaire. En particulier, les entretiens ont permis de confirmer l'importance d'une représentation de l'enseignement agricole au niveau départemental. Dans la plupart des cas, le correspondant des DASEN, désignés depuis par les DRAAF/DAAF, est un directeur d'établissement public ou, en fonction de particularités locales, un cadre du SRFD/SFD. Il aura pour mission de représenter l'ensemble de l'enseignement agricole du département, public et privé, avec un devoir d'échange en amont et en aval avec ces établissements.

7 La dynamique du plan "Enseigner à produire autrement 2"

La dynamique du plan EPA2 illustre le continuum des missions d'expérimentation, d'innovation, de formation et d'animation des territoires propres à l'enseignement agricole.

ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT, POUR LES TRANSITIONS ET L'AGRO-ÉCOLOGIE

Un retour d'expérience entre SFRD/SFD sera prochainement présenté. Une des principales voies de progrès identifiée est la nécessité de développer le lien entre projet d'exploitation agricole et dynamique pédagogique, ainsi que l'implication des apprenants dans la conception et la mise en œuvre des plans locaux EPA2. Le renforcement de la supervision régionale est également apparu nécessaire dans quelques régions, ce qui peut passer par une mobilisation du SRFD/SFD et/ou un recours aux actions d'appui et aux réseaux existants.

8 La valorisation des actions de communication menées en région

Les entretiens de dialogue de gestion ont permis de valoriser les actions entreprises au niveau régional par les DRAAF/DAAF pour communiquer sur l'enseignement agricole et favoriser les recrutements d'élèves.

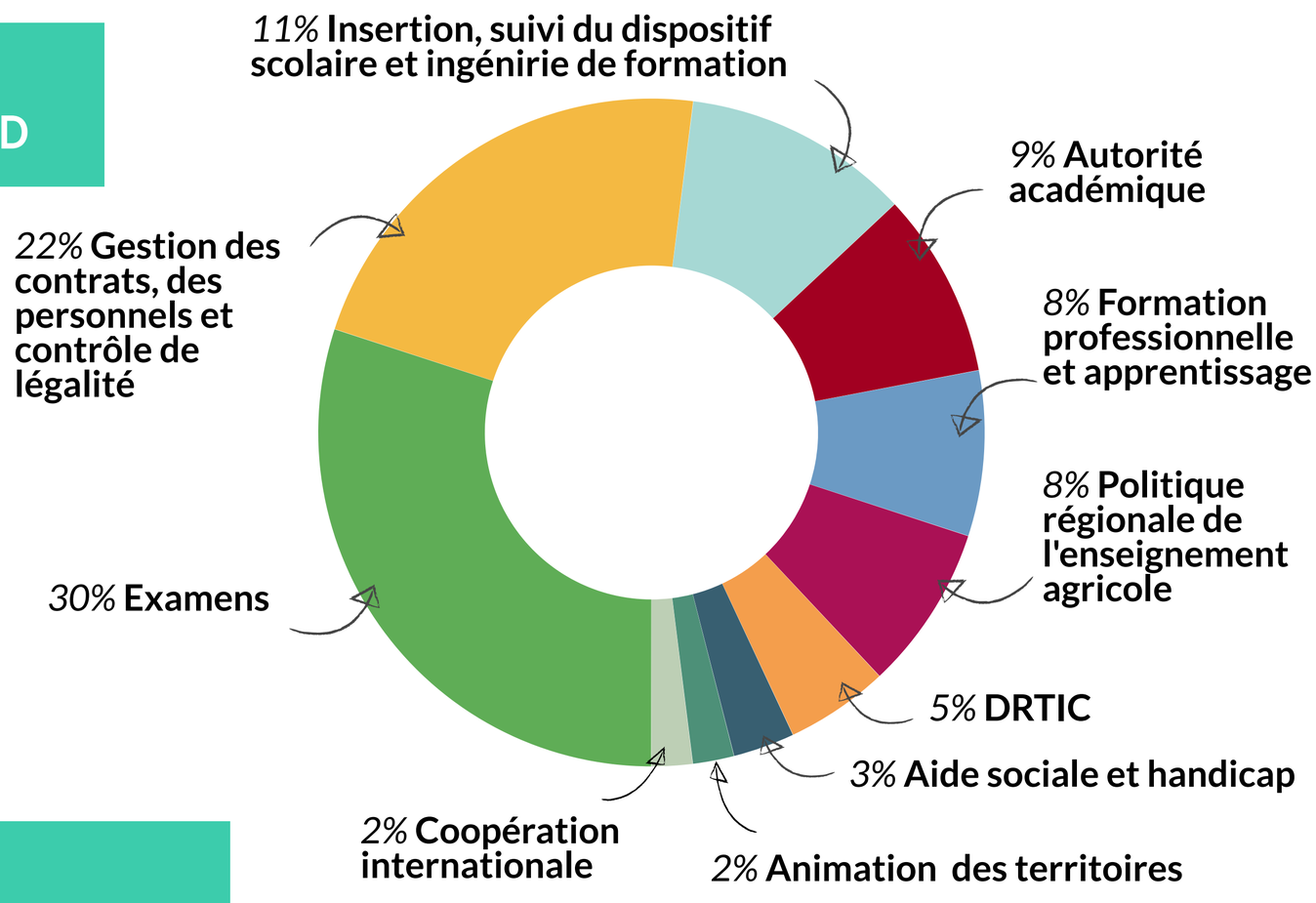
Un nouvel espace de partage national a été créé sous Resana, pour mettre en valeur ces actions, les capitaliser et les partager. Les réussites de certains pourront ainsi inspirer les autres. Les autorités académiques ont été invitées à faire remonter les éléments pertinents repérés au niveau local.

Les échanges ont par ailleurs conduit à constater l'importance de l'utilisation de la marque "L'aventure du vivant" dans tous les dispositifs locaux de communication des établissements. L'utilisation de cette marque de façon systématique est en effet essentielle pour assurer sa visibilité, sa reconnaissance et son impact.

9 La répartition des missions mises en oeuvre en SRFD/SFD

En observant l'évolution des effectifs depuis 2010 selon le "périmètre 2020", on remarque un léger recul de la mission "examens" et une augmentation de la mission "insertion, suivi du dispositif scolaire et ingénirie de formation".

(Source : Salsa)



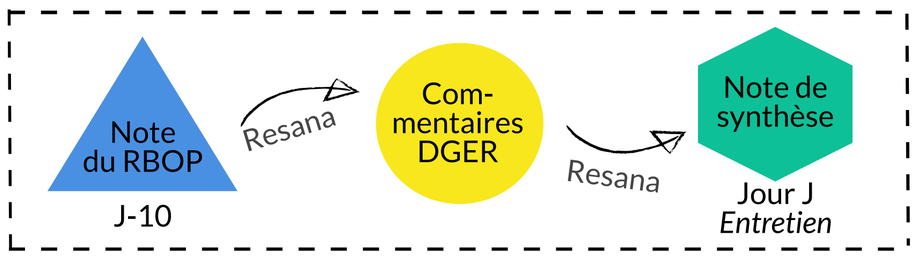
10 La révision du format du dialogue de gestion

DIALOGUE

Le format de l'entretien de gestion, redevenu "dialogue de gestion", a été adapté en 2021 sur le fond et la forme. Il comporte dorénavant un temps d'échanges important sur la stratégie et la revue des projets liés aux 5 missions de l'enseignement technique agricole, en complément de ceux consacrés au suivi des moyens humains et financiers.

Lors du dialogue, les échanges ont suivi le fil d'une note rédigée par chaque direction régionale à partir d'un modèle commun. Celle-ci a été transmise à la DGER pour commentaires puis renvoyée à la région en amont de l'entretien sous forme de "note de synthèse". L'application Resana a été utilisée pour mettre à la disposition de tous les acteurs documents et informations.

Cette nouvelle organisation a permis de fluidifier les échanges en traitant en amont le maximum de sujets qui pouvaient l'être, ce qui a permis de se concentrer sur les sujets qui nécessitaient davantage de discussion en séance.



Le format révisé du dialogue de gestion semble avoir été apprécié par les équipes en DRAAF / DAAF et au sein de la DGER. Son optimisation doit se poursuivre et se nourrir des remontées de l'ensemble des acteurs concernés. A ce stade, il est notamment convenu d'organiser le dialogue autour d'un calendrier des entretiens plus étalé dans le temps, de veiller à une transmission plus rapide des relevés de décisions et de renforcer l'utilisation de Resana.